

ALLIANT POWER – ULTRAGUARD
FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

1. Identification de l'entreprise et du produit

Nom du produit : ALLIANT POWER - ULTRAGUARD

Partie responsable : Diesel Forward Inc.
6167 Pepsi Way
Windsor, WI 53598

Numéro de téléphone pour demande d'informations : 1-866-283-1785 (7:30 à 17:00 HNC du lundi au vendredi)
Numéro de téléphone d'urgence : 1-800-424-9300 (24 heures de service via CHEMTREC)

Date de préparation de la fiche technique de sécurité : 01/31/2017

Utilisation du produit et utilisations déconseillées :
Produit d'entretien pour véhicule automobile -
Réservé aux particuliers et aux professionnels.

2. Identification des dangers

Classification GHS :

Physique :	Santé :
Liquide inflammable, Catégorie 4	Toxicité orale aiguë, Catégorie 4 Irritation oculaire, Catégorie 2A Irritation cutanée, Catégorie 2 Cancérogène, Catégorie 2 Toxicité sur un organe spécifique, Catégorie 3 (Nocif pour le système nerveux central et irritant pour le système respiratoire) Danger en cas d'inspiration, Catégorie 1

Indications de l'étiquette GHS :



Danger!

Indications du danger

Liquide combustible
Représente un risque pour la santé en cas d'ingestion par voie orale
Potentiellement mortel en cas d'ingestion par voie orale ou respiratoire
Cause des irritations cutanées
Cause des irritations oculaires graves
Peut causer des irritations du système respiratoire.
Peut entraîner des étourdissements ou la somnolence

Indications de mise en garde

Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris l'intégralité des mesures de sécurité.
Conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer à proximité.
Éviter de respirer les vapeurs ou les projections.
Une fois la manipulation terminée, rincer abondamment la peau en cas d'exposition.
Ne pas manger, boire, ou fumer en utilisant ce produit.

ALLIANT POWER – ULTRAGUARD
FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Considéré comme possiblement cancérigène

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien ventilée.
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

Indications de mise en garde (Suite)

Stockage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Conserver dans un conteneur hermétiquement fermé.
Conserver dans un conteneur verrouillé.

Mise au rebut

Mettre au rebut le conteneur et son contenu en respectant les réglementations locales et nationales.

Réaction

EN CAS D'INGESTION PAR VOIE ORALE : Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin

NE PAS faire vomir la personne concernée.

Se rincer la bouche

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver à grande eau, avec beaucoup de savon.

En cas d'irritation cutanée : Contacter un médecin.

Retirer les vêtements contaminés, et les laver avant de les remettre.

EN CAS D'INHALATION : Faire sortir la personne concernée afin qu'elle puisse respirer de l'air frais.

Appeler un centre ANTI-POISON ou un médecin si la personne concernée se sent mal.

EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Si possible, retirer les lentilles de contact le cas échéant. Continuer de rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Contacter un médecin.

En cas d'exposition ou de symptômes : Contacter un médecin.

En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, du dioxyde de carbone ou une substance chimique sèche pour éteindre les flammes.

Dangers non indiqués : Aucun

3. Composition/Informations sur les ingrédients

Composant	Numéro CAS	Quantité
Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic.	64742-94-5	35-50
2-Ethylhexyl nitrate	27247-96-7	20-35
Butylbenzene, tert-	98-06-6	0-15
1,2,4-trimethylbenzene	95-63-6	1-10
Solvent naphtha (petroleum), light aromatic	64742-95-6	1-10
Benzene, 1,2,3,5-tetramethyl-	527-53-7	0-10
Naphthalene	91-20-3	1-5
Long-chain alkenyl acid	Secret industriel	1-5
1,4-Diethylbenzene	105-05-5	0-5
1,2,3,4-Tetramethylbenzene	488-23-3	0-5
Benzene, 1,2,5-trimethyl-	526-73-8	<3
1H-Indene, 2,3-dihydro-	496-11-7	<2
Benzene, diethyl-	25340-17-4	<2
2-Ethyl hexanol	104-76-7	<2
Alkyl amine	Secret industriel	<2
Xylene	1330-20-7	<2
Benzene, 1,3,5-trimethyl-	108-67-8	<2
Cumene	98-82-8	<1
Ethylbenzene	100-41-4	<1

ALLIANT POWER – ULTRAGUARD
FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

L'identité spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition ne sont pas divulgués. Ces informations relèvent du secret industriel.

4. Mesures de premiers soins

Inhalation : En cas de symptômes ou d'exposition, sortir et respirer de l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, faire inhaler de l'oxygène à la personne concernée. En cas d'arrêt respiratoire, mettre la personne concernée sous respiration artificielle. Contacter un médecin si les symptômes apparaissent et persistent.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Laver la peau exposée avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de rougeurs, contacter un médecin.

Contact oculaire : Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Si l'irritation ou d'autres symptômes persistent, contacter un médecin.

Ingestion : NE PAS faire vomir la personne concernée. Si la victime est pleinement consciente, l'inviter à se rincer la bouche à l'eau. Demander l'avis d'un professionnel de santé en appelant un médecin ou un centre anti-poison. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente ou somnolente.

Symptômes principaux : Irritation oculaire et cutanée. Un contact prolongé ou répété peut entraîner une délipidation et un dessèchement de la peau, ainsi qu'une dermatite. L'inhalation de brume ou de vapeurs peut être nocive pour le système nerveux central et causer des symptômes tels que des étourdissements, la somnolence, des maux de tête, et des nausées. Les vapeurs inhalées peuvent causer une irritation des voies respiratoires supérieures. Représente un risque pour la santé en cas d'ingestion par voie orale. Danger en cas d'aspiration – est susceptible de pénétrer les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement, et d'entraîner des lésions pulmonaires graves, voire mortelles. L'ingestion peut également entraîner des effets au niveau du système gastro-intestinal, tels que des nausées, des vomissements, et des diarrhées. Des effets au niveau du système nerveux central sont également à prévoir. Contient des substances potentiellement cancérigènes, selon les données obtenues lors d'essais sur les animaux. Le risque de cancer dépend du niveau et de la durée de l'exposition.

Indications concernant la prise en charge médicale immédiate et les traitements spéciaux : Une prise en charge médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion susceptible d'entraîner des risques au niveau du système respiratoire. Le produit est susceptible de pénétrer les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement, et d'entraîner des lésions pulmonaires graves, voire mortelles.

5. Mesures anti incendie

Méthodes d'extinction adaptées (et inadaptées) : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, du dioxyde de carbone ou une substance chimique sèche. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau.

Dangers spécifiques résultant des composés chimiques : Liquide et vapeur combustibles. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones confinées et constituer un risque d'incendie ou d'explosion. Les vapeurs sont potentiellement plus lourdes que l'air, et circulent le long des surfaces, jusqu'à atteindre des sources d'inflammation et de retour de flammes pourtant éloignées. Les conteneurs fermés peuvent se briser en cas d'exposition à une chaleur extrême. Un incendie peut générer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, et des hydrocarbures non brûlés.

Procédures spéciales anti incendie : Les personnes en charge de l'extinction de l'incendie doivent porter un appareil respiratoire individuel à pression positive et une combinaison de protection intégrale si l'incendie se déclare dans une zone où des produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

ALLIANT POWER – ULTRAGUARD
FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

6. Mesures en cas de fuite accidentelle

Mesures individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Attention – risque de glissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation et ventiler la zone. Ventiler la zone. Porter un équipement de protection adapté.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éliminer la fuite à sa source, si l'intervention ne représente aucun risque de sécurité. Absorber à l'aide d'un matériau inerte. Récupérer le produit déversé à l'aide d'un conteneur en vue de le mettre au rebut ultérieurement. Bien nettoyer la zone. Le produit déversé, même en petite quantité, peut entraîner un risque de glissement.

Mesures environnementales : Éviter tout déversement dans les égouts pluviaux et dans les zones d'aménagement. Signaler tout déversement, conformément aux réglementations locales et nationales. Avertir le Centre National d'Information si un déversement, quelle que soit la quantité, se produit au niveau d'eaux navigables, d'une zone contiguë, ou d'un littoral adjacent.

7. Manipulation et stockage

Mesures de sécurité relatives à la manipulation :

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les brumes et les vapeurs. Laver vigoureusement la peau exposée avec de l'eau et du savon après utilisation. N'utiliser que dans une zone correctement ventilée. Conserver le produit à l'abri de la chaleur, des flammes et de toute autre source d'inflammation. Maintenir les conteneurs fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne laisser personne fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit.

Conserver hors de portée des enfants.

Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produit, et sont susceptibles de représenter un danger. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

Conditions de stockage sécurisées et incompatibilités :

Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée. Conserver dans un conteneur hermétiquement fermé. Conserver dans un conteneur verrouillé. Conserver à l'abri des agents oxydants et des autres substances incompatibles. Conserver à l'abri des flammes ouvertes, des étincelles et de la chaleur extrême.

8. Limitation de l'exposition / Protection individuelle

PRODUIT CHIMIQUE	LIMITE D'EXPOSITION
Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic.	TWA PEL OSHA : 500 ppm 200 mg/m ³ TWA ACGIH (sous forme complète de vapeur d'hydrocarbure)
2-Ethylhexyl nitrate	Aucune limite établie
Butylbenzene, tert-	Aucune limite établie
1,2,4-trimethylbenzene	25 ppm TWA ACGIH TLV
Solvent naphtha (petroleum), light aromatic	500 ppm TWA OSHA PEL 200 mg/m ³ TWA ACGIH (sous forme complète de vapeur d'hydrocarbure)
Benzene, 1,2,3,5-tetramethyl-	Aucune limite établie
Naphthalene	10 ppm TWA OSHA PEL

ALLIANT POWER – ULTRAGUARD
FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

	10 ppm TWA ACGIH TLV (Peau)
Long-chain alkenyl acid	Aucune limite établie
1,4-Diethylbenzene	Aucune limite établie
1,2,3,4-Tetramethylbenzene	Aucune limite établie
Benzene, 1,2,5-trimethyl-	25 ppm TWA ACGIH TLV
1H-Indene, 2,3-dihydro-	Aucune limite établie
Benzene, diethyl-	5 ppm TWA AIHA WEEL
2-Ethyl hexanol	Aucune limite établie
Alkyl amine	Aucune limite établie
Xylene	100 ppm TWA OSHA PEL 100 ppm TWA, 150 ppm STEL ACGIH TLV
Benzene, 1,3,5-trimethyl-	25 ppm TWA ACGIH TLV
Cumene	50 ppm TWA OSHA PEL (Skin) 50 ppm TWA ACGIH TLV
Ethylbenzene	100 ppm TWA OSHA PEL 20 ppm TWA ACGIH TLV

Ventilation : Toute utilisation normale doit avoir lieu dans une zone ventilée de façon adaptée. En cas d'utilisation entraînant un dépassement potentiel des limites d'exposition, une ventilation supplémentaire doit être installée, comme un dispositif d'échappement local, afin de maintenir le niveau d'exposition sous la limite autorisée.

Protection respiratoire : Aucune nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. En cas d'utilisation entraînant un dépassement des limites d'exposition, il est recommandé de porter un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH, muni d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques, ou un appareil de protection respiratoire à adduction d'air. Le choix de l'équipement dépend du type de contaminant et de sa concentration. L'équipement doit être choisi conformément à la norme 29 CFR 1910.134 et aux bonnes pratiques industrielles en matière d'hygiène. Pour éteindre les incendies, porter un appareil de protection respiratoire individuel.

Gants : Des gants imperméables en néoprène ou en nitrile sont recommandés pour éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection oculaire : Des lunettes de sécurité sont recommandées en cas de contact oculaire potentiel.

Autres équipements/vêtements de protection : Vêtements de protection adaptés, afin d'éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

9. Propriétés chimiques et physiques

Aspect et odeur : Liquide, avec une odeur d'hydrocarbure.

État physique : Liquide	Seuil olfactif : Non disponible
pH : Non applicable	Niveau de pression de la vapeur : Non déterminé
Plage/Point d'ébullition initial : Non déterminé	Niveau de densité de la vapeur : Non déterminé
Point de Fusion/Congélation : Non déterminé	Pourcentage de volatilité : 100 %
Solubilité dans l'eau : Non déterminé	Taux d'évaporation : Non déterminé
Viscosité : Non déterminé	Teneur en COV : Non déterminé
Densité relative : 0,917	Température d'autocombustion : Non déterminé
Coefficient de répartition d'eau/huile : Non déterminé	Thermodilatabilité : Sans objet
Point d'éclair : 155°F (68,5°C)	Inflammabilité (forme solide, gazeuse) : Sans objet

ALLIANT POWER – ULTRAGUARD
FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Limites d'inflammabilité : Limite inférieure d'explosivité : 0,7 (Triméthyl benzène) Limite supérieure d'explosivité : 6,6 (Triméthyl benzène)	Température de dégradation : Non disponible
---	--

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Non réactif en condition normale

Stabilité chimique : Stable dans des conditions de stockage et de manipulation normales.

Conditions à éviter : Conserver à l'abri de la chaleur extrême et des flammes ouvertes.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants et agents réducteurs puissants

Produits dangereux résultant de la dégradation : Un incendie peut générer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, et des hydrocarbures non brûlés.

11. Informations toxicologiques :

Effets potentiels sur la santé :

Risques graves :

Inhalation : L'inhalation de brume ou de vapeurs peut altérer le système nerveux central et causer des symptômes tels que des étourdissements, la somnolence, des maux de tête, et des nausées. L'inhalation peut également entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures.

Contact cutané : Cause des irritations cutanées. Un contact prolongé ou répété peut entraîner une délipidation et un dessèchement de la peau, ainsi qu'une dermatite.

Contact oculaire : Cause une irritation oculaire, des rougeurs et des douleurs, accompagnées de larmes.

Ingestion : Représente un risque pour la santé en cas d'ingestion par voie orale. Danger en cas d'aspiration – est susceptible de pénétrer les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement, et d'entraîner des lésions pulmonaires graves, voire mortelles. L'ingestion peut également entraîner des effets au niveau du système gastro-intestinal, tels que des nausées, des vomissements, et des diarrhées. Des effets au niveau du système nerveux central sont également à prévoir, tels que des étourdissements, des maux de tête, la somnolence, et des malaises.

Effets chroniques : Une surexposition prolongée ou répétée peut entraîner des effets nocifs sur le sang, les reins, le foie et le cœur.

Liste des composés cancérigènes : Les composés suivants sont considérés comme cancérigènes pour l'Homme par l'IARC : Naphthalène, Cumène, et Ethylbenzène (groupe 2B). Le NTP considère que la Naphthalène et le Cumène peuvent être raisonnablement classés comme cancérigènes pour l'Homme. Aucun des autres composés de ce produit, à teneur de 0,1 % ou plus, ne figure parmi les produits considérés comme cancérigènes par l'IARC, le NTP, ou l'OSHA.

ALLIANT POWER – ULTRAGUARD
FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

Mesures de toxicité chiffrées :

Estimation de toxicité aiguë (ATE) calculée :

LD50 Voie orale : 1 186 mg/kg
LD50 Peau : >2 000 mg/kg
LC50 Inhalation : >20 mg/L

Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic :

LD50 Voie orale, rat : 2 000 - 5 000 mg/kg
LD50 Peau, lapin : >2000 mg/kg
LC50 Inhalation, rat : 0,02 - 300 mg/L/4 heures.

2-Ethylhexyl nitrate :

LD50 Voie orale, rat : 500 mg/kg (estimation)
LD50 Peau, rat : 1 100 mg/kg (estimation)
LC50 Inhalation, rat : 1,0 mg/L/4 heures. (Estimation)

Butylbenzene, tert- :

LD50 Voie orale, rat : 3 045 mg/kg
LD50 Peau, rat : >2000 mg/kg

1,2,4-trimethylbenzene :

LD50 Voie orale, rat : 6 000 mg/kg
LC50 Inhalation, rat : 10,2 mg/L/4 heures.

Solvant naphtha (petroleum), light aromatic :

LD50 Voie orale, rat : >5000 mg/kg
LD50 Peau, lapin : >2000 mg/kg

Benzene, 1,2,3,5-tetramethyl- :

LD50 Voie orale, rat : 5 157 mg/kg

Naphthalene :

LD50 Voie orale, rat : 490 mg/kg
LD50 Peau, rat : 2 500 – 16 000 mg/kg
LC50 Inhalation, rat : 0,40 mg/L/4 heures.

Long-chain alkenyl acid :

LD50 Voie orale, rat : 6 000 mg/kg

1,4-Diethylbenzene :

LD50 Voie orale, rat : >2 000 mg/kg
LC50 Inhalation, rat : 5 mg/L/4 heures.

1,2,3,4-Tetramethylbenzene :

LD50 Voie orale, rat : 6 408 mg/kg

Benzene, 1,2,5-trimethyl- :

LD50 Voie orale, rat : >2 000 mg/kg

1H-Indene, 2,3-dihydro- :

LD50 Voie orale, rat : >2 000 mg/kg

Benzene, diethyl- :

LD50 Voie orale, rat : >20 000 mg/kg
LD50 Peau, lapin : >5 000 mg/kg

2-Ethyl hexanol :

LD50 Voie orale, rat : 2 047 mg/kg
LD00 Peau, rat : 3 000 mg/kg
LC50 Inhalation, rat : 0,890 - 5,3 mg/L/4 heures.

Alkyl amine :

LD50 Voie orale, rat : 272 mg/kg
LD50 Peau, lapin : >2000 mg/kg
LC50 Inhalation, rat : 1,7 - 5,8 mg/L/6 heures.

Xylene :

LD50 Voie orale, rat : 3 523 – 4 000 mg/kg
LD50 Peau, lapin : 12 126 mg/kg
LC50 Inhalation, rat : 6 350 – 6 700 ppm /4 heures.

Benzene, 1,3,5-trimethyl- :

LD50 Voie orale, rat : 6 000 mg/kg
LD50 Peau, rat : 4 000 mg/kg
LC50 Inhalation, rat : 10,2 mg/L/4 heures.

Cumene :

LD50 Voie orale, rat : 2 910 mg/kg
LD50 Peau, lapin : 10 578 mg/kg
LC50 Inhalation, rat : 8 000 ppm/4 heures.

Ethylbenzene :

LD50 Voie orale, rat : 3 500 mg/kg
LD50 Peau, lapin : 17 800 mg/kg

ALLIANT POWER – ULTRAGUARD
FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

12. Informations écologiques

Écotoxicité :

Classification : Toxicité aquatique aiguë Catégorie 2 et Toxicité aquatique chronique Catégorie 2 selon les critères du GHS.

Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic :

LC50 : Poisson 580 – 8 410 ug/L/96 heures.; EC50 : Invertébrés 760 – 4 700 ug/L/48 heures.

2-Ethylhexyl nitrate : LC50 : Poisson 2 mg/L/96 heures.; EC50 : Invertébrés 12,6 mg/L/48 heures.

1,2,4-triméthylbenzène : LC50 : Poisson 7,72 mg/L/96 heures.; EC50 : Invertébrés 3,6 mg/L/48 heures.

Solvant naphtha (petroleum), light aromatic :

LL50 : Poisson 8,2 - 10 mg/L/96 heures.; EL50 : Invertébrés 4,5 mg/L/48 heures.

Naphthalène : LC50 : Poisson 6,08 mg/L/96 heures.; EC50 : Invertébrés 2,16 mg/L/48 heures.

1,4-Diéthylbenzène : LC50 : Poisson 2,5 mg/L/96 heures.; EC50 : Invertébrés 32 mg/L/24 heures.

Benzène, diéthyl- : NOEC : Poisson 308 ug/L/96 heures.; EC50 : Invertébrés 760 – 4 700 ug/L/48 heures.

2-Ethyl hexanol : LC50 : Poisson 17,1 – 28,2 mg/L/96 heures.; EC50 : Invertébrés 39 mg/L/48 heures.

Xylène : LC50 : Poisson 2,6 mg/L/96 heures.

Benzène, 1,3,5-triméthyl- : LC50 : Poisson 12,52 mg/L/96 heures.; EC50 : Invertébrés 6,0 mg/L/48 heures.

Cumène : LC50 : Poisson 6,32 mg/L/96 heures.; EC50 : Invertébrés 3,44 mg/L/48 heures.

Ethylbenzène : LC50 : Poisson 14,4 mg/L/96 heures.

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible pour ce produit.

Potentiel de pollution bioaccumulative : Aucune donnée disponible pour ce produit.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible pour ce produit.

Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

13. Considérations relatives à la mise au rebut

Mettre le produit au rebut conformément à l'ensemble des réglementations locales, nationales, provinciales et fédérales.

14. Informations relatives au transport

Description des matériaux considérés comme dangereux par le DOT : Non réglementé, emballages non collectifs (119 gallons et moins).

Description des matériaux considérés comme dangereux par la TDG du Canada : Non réglementé, conteneurs de petite taille

Descriptions des produits considérés comme dangereux par l'IMDG : Non réglementé dans des emballages contenant des contenants intérieurs de 5 L / 5 kg ou moins selon IMDG 2.10.2.7.

Emballages pour contenants simples ou intérieurs de plus de 5 L / 5 kg: UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, no.s. (Contient du naphthalène), 9, III, Polluant marin

ALLIANT POWER – ULTRAGUARD
FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

15. Informations relatives aux réglementations

États-Unis :

INVENTAIRE TSCA DE L'EPA : Tous les composés de ce produit figurent dans la liste des substances chimiques du Toxic Substances Control Act (TSCA).

Ce produit contient une substance classée non conforme au critère 5(e) de la Significant New Use Rule (SNUR) selon la norme 40 CFR, Section 721.10576. Tout fabricant, importateur ou préparateur de cette substance doit maintenir un registre indiquant à qui ce produit a été directement vendu ou transféré. Ces registres doivent indiquer le nom et l'adresse des destinataires (y compris l'adresse de livraison, si elle est différente), la date de chaque transaction, et la quantité de substance vendue ou transférée à la date en question. Cette substance ne doit être utilisée qu'en tant que Dispersant pour huile de lubrification, Détergent pour carburant diesel sur les équipements marins, de minage, routiers lourds, et agricoles, et en tant que Détergent utilisé dans les installations stockant du diesel.

CERCLA Section 103 : La quantité à déclarer relative à ce produit est de 2000 livres, compte tenu de la quantité à déclarer de 100 livres s'appliquant à la naphthalene, présente à hauteur de 5 % maximum. Tout déversement d'huile doit être signalé au Centre National d'Information. De nombreux États sont régis par des réglementations plus drastiques en matière de signalement. Signaler les déversements, conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

SARA, Classification des dangers (311/312) : Risque grave pour la santé, Risque d'effet chronique sur la santé, Risque d'incendie

SARA 313 : Ce produit contient les substances chimiques suivantes, réglementées par une Déclaration annuelle de dégagement, conformément à la norme SARA Titre III, Section 313 (40 CFR 372) :

1,2,4-trimethylbenzene 1-10%
Naphthalene 1-5%
Xylene <2%
Cumene <1%
Ethylbenzene <1%

California Proposition 65 :

Ce produit contient les substances chimiques réglementées suivantes :

Naphthalene 1-5%
Ethylbenzene <1%
Cumene <1%
Toluene <0.1%
Benzene <0.1%
BENZO[A]PYRENE <0.1%

Canada :

Canadian Environmental Protection Act : Tous les ingrédients sont répertoriés dans la Canadian Domestic Substances List.

Ce produit contient une substance faisant l'objet d'une note de classification Significant New Activity (SNAc) selon la norme CEPA.

Cette fiche technique de sécurité a été préparée conformément aux critères de la Controlled Products Regulation

ALLIANT POWER – ULTRAGUARD
FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

(CPR), et contient l'intégralité des informations requises par la CPR.

16. Autres informations

DATE DE LA VERSION ACTUELLE : 31 janvier 2017

RÉCAPITULATIF DE LA VERSION : Réviser le transport IMDG Section 14

DATE DE LA VERSION ANTÉRIEURE : 12 avril 2016